

100

521

Œ

210

13

223

88

150

100

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 SEPTEMBRE 2022**Délibération n° **DEL-2022-0277**

Objet: Durées d'amortissement des biens - Thématique "Eau et assainissement"

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice : 74

Présents: 58 Pouvoirs: 14 Absents: 0 Excusés: 16 Pour: 72 Contre: 0

Abstention: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

04 OCT. 2022

et affichage le

04 OCT. 2022

Secrétaire de séance : François BERNIGAUD Le lundi 26 septembre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 20 septembre 2022.

Présents: Claude BENOIT, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène Joseph JURADO, Martine KOHLY, Hervé JACQUIN, LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Jean Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir: Cédric ARMANET à Patricia BELLINI, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Coralie BOURDELAIN à Régine VILLARINO, Alexandra COHARD à Julien LORENTZ, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Nelly GADEL à Martin GERBAUX, Richard LATARGE à Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Martine KOHLY, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Philippe LORIMIER, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20220926-DEL-2022-0277-DE Date de télétransmission : 04/10/2022 Date de réception préfecture : 04/10/2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art R2321-1,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2020-0304 en date du 23 novembre 2020, fixant les durées d'amortissement applicables aux immobilisations acquises à compter du 1^{er} décembre 2020, au titre de la thématique « Eau et assainissement »,

Monsieur le Président propose de modifier la durée d'amortissement de la catégorie Matériel de bureau et informatique comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Catégories de biens	Durée actuelle	Nouvelle durée proposée
Matériel de bureau et informatique	3 ans	5 ans

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

2 6 SEP. 2022

Le Président, Henri BAILE

